

DÈS AUJOURD'HUI, AU CŒUR DE **THOIRY**,  
VOTRE NOUVEL ESPACE DE CO-WORKING

**TRAVAILLER** N'AURA JAMAIS  
ÉTÉ AUSSI **AGRÉABLE !**



- Espace élégant et chaleureux de 120 m<sup>2</sup> sur deux niveaux
- Bureaux individuels et en espace partagé
- Salle de réunion
- Espace de convivialité
- Espace restauration
- Jardin aménagé

LE RELAIS DU  
**CYGNE**  
CO-WORKING

[www.lerelaisducygne-coworking.fr](http://www.lerelaisducygne-coworking.fr)



# LES FORMULES AVEC OU SANS ENGAGEMENT

*Tarifs au 01/06/21*

DE 8 H À 20 H

## FORMULES NOMADES

CARNET 40 H

120€

CARNET 80 H

200€

TICKET JOURNÉE

25€

## FORMULES RÉSIDENTS

BUREAU ESPACE PARTAGÉ, BUREAU FERMÉ SOLO, BUREAU FERMÉ DUO

200€ À 500€ / MENSUEL

## SALLE DE RÉUNION LE PATIO (10 PERSONNES)

DEMI-JOURNÉE

55€

JOURNÉE

95€

TARIF/HEURE

15€

Tous les prix s'entendent en euro/TTC et sont valables pour l'année 2021/2022 dans la limite des places disponibles. Détails des formules et CGV disponibles sur notre site internet : [www.lerelaisducygne-coworking](http://www.lerelaisducygne-coworking)

LE RELAIS DU  
**CYGNE**  
CO - WORKING

L'Auberge du Cygne de la Croix  
1, place de la Fontaine, 78770 Thoiry  
**Accueil** : Carole Nicolino - 01 34 94 77 43  
**Mail** : [contact@lerelaisducygne-coworking.fr](mailto:contact@lerelaisducygne-coworking.fr)

## LES PRESTATIONS INCLUSES



WIFI  
HAUT DÉBIT



THÉ OU  
CAFÉ



ESPACE  
CUISINE



PARKING  
À PROXIMITÉ



SALLE DE  
VISIOCONFÉRENCE



ESPACE  
DÉTENTE

## LES PRESTATIONS EN OPTION



PACKS  
IMPRESSIONS





# Conditions Générales de Vente

## ***Le Relais du Cygne co-working***

Vous trouverez ci-après nos Conditions Générales. Elles s'appliquent au présent contrat de prestations de services (le « Contrat »). Les seules obligations des Parties sont celles mentionnées au présent Contrat.

## ***Objet***

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de déterminer les modalités et conditions selon lesquelles Le Relais du Cygne co-working, Municipalité de Thoiry, situé 1 place de la Fontaine, 78770 Thoiry (ci-après : « le Relais du Cygne ») fournit les services de mise à disposition d'un espace de travail partagé ainsi que les services associés décrits ci-après désignés ensemble : les « Services » à chacun de ses utilisateurs (ci-après : le « Client »).

Le Relais du Cygne et le Client sont, ci-après, individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « Partie(s) ».

Le Client reconnaît accepter les présentes Conditions Générales à partir du moment où il rentre dans l'espace de co-working et décide de bénéficier des services du Relais du Cygne. Son acceptation ne peut être que pleine et entière. Le Client qui n'accepte pas d'être lié par les présentes Conditions Générales ne doit pas utiliser les Services. Le contrat conclu entre le Relais du Cygne et le Client, aux termes des présentes Conditions Générales, constitue un contrat civil de prestation de services.

En l'absence d'une jouissance exclusive, les Services excluent l'application des dispositions des articles 1709 et suivants du Code Civil relatives aux baux à loyer, celles de l'article 57A de la loi du 23 décembre 1986 relatives aux baux professionnels et celles des articles L145-1 et suivants du Code de Commerce relatives aux baux commerciaux, le présent contrat ne constituant pas un bail.

Les Services sont accessibles à toute personne disposant de la pleine capacité juridique. Les personnes mineures de plus de 16 ans peuvent toutefois, à titre exceptionnel, accéder aux Services, à la condition de fournir au Relais du Cygne l'accord écrit de leur représentant légal.

## **Description des Services**

### **Les Services**

Le Relais du Cygne met à la disposition du Client, selon les modalités et conditions fixées aux présentes, les services qui suivent, dans ses locaux situés au 1 place de la Fontaine 78770 Thoiry (ci-après : les « Locaux ») :

- un espace de travail partagé ou personnellement affecté, décompté en heure, journée ou au mois selon la formule choisie;
- un accès à une salle de réunion équipée d'un système de visio-conférence, non personnellement affectée, décompté en heure, demi-journée, journée;
- une connexion Internet haut débit en libre accès;
- du café, du thé, des tisanes et de l'eau en libre accès;
- sur demande, un casier fermé;
- des services d'impression, de photocopieur et de scanner selon la formule choisie ;
- des services de privatisation sur devis,

et tout autre service que le Relais du Cygne jugera utile de proposer au Client, à sa libre discrétion.

Il n'est fourni au Client ni ordinateur, ni adresse électronique personnelle. Aucun téléphone, que ce soit fixe ou mobile, n'est mis à la disposition du Client dans le cadre des Services. Il ne peut émettre ou recevoir des communications téléphoniques dans les Locaux que sur son téléphone mobile personnel.

## **Modalités d'utilisation des Services**

### **Accès aux Locaux**

L'accès aux Locaux n'est possible qu'aux horaires d'ouverture établis par le Relais du Cygne.

### **Horaires d'ouverture des locaux**

Les Locaux sont accessibles du lundi au vendredi, de 8 heures à 20 heures pour tous les clients quelle que soit la formule choisie.

Le Relais du Cygne se réserve toutefois la possibilité de fermer les Locaux, à sa libre discrétion et pour une durée dont il sera seul juge. Le Client sera préalablement informé de cette fermeture par tout moyen utile.

### **Réservation des Locaux**

La réservation s'effectue par téléphone au 01 34 94 77 43, par email à [contact@lerelaisducygne-coworking.fr](mailto:contact@lerelaisducygne-coworking.fr), ou sur place.

Les réservations sont traitées du lundi au vendredi (ci-après : les « Jours de réservation »)

- de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 le lundi, mardi et jeudi
- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le mercredi
- de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 le vendredi

(ci-après : les « Horaires de réservation »). La réservation doit être effectuée durant les Jours et Horaires de réservation.

L'utilisation de la salle de réunion s'effectue en fonction de sa disponibilité et des réservations, pendant les horaires d'ouverture des locaux.

Conditions d'annulation des réservations :

- **Annulation sans frais 48 heures à l'avance.**
- **50 % de la somme due si annulation moins de 48 heures avant la date.**
- **100% de la somme due si annulation le jour même ou les jours suivants.**

### **Effets personnels et utilisation des casiers fermés**

Les clients sont seuls responsables de leurs effets personnels. Le Relais du Cygne décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens matériels personnels pouvant survenir à l'intérieur des locaux. Il est recommandé au Client de contracter une assurance vol valable hors du domicile. Le Client renonce à tout recours à l'encontre du Relais du Cygne et/ou de son assurance en cas de perte, vol ou dommage sur ses effets personnels.

## ***Conditions financières***

### **Prix des services**

Les tarifs des Services sont précisés sur le site du Relais du Cygne et au sein des locaux.

### **Révision des prix**

Le prix pourra être réévalué chaque année dans la limite de 5% d'augmentation. Le Relais du Cygne s'engage à en informer le Client par tout moyen utile. Si le Client n'accepte pas les nouveaux prix, il ne doit plus accéder aux Services et peut résilier le contrat selon les modalités prévues.

### **Facturation**

La facture sera émise avant que la prestation ne soit réalisée, à terme à échoir. Ce mode de paiement principal s'applique à toutes les locations de bureaux, résidents, nomades.

La commune pourra toutefois proposer des locations de dernière minute, voire le jour-même, si des bureaux sont libres et inoccupés, la facture sera alors émise immédiatement lors de la signature du contrat.

Dans tous les cas, le service sera facturé sur la base des tarifs en vigueur.

### **Modalités de paiement**

Après réception du titre de recette émis par le Trésor Public, les réservations pourront être acquittées soit :

- par chèque pour les montants inférieurs à 300 €, TIP/talon accompagné du chèque seront à adresser au centre d'encaissement de Rennes (Centre d'encaissement des Finances Publiques, CS 89 074, 35 907 RENNES CEDEX 9),
- par virement,
- par carte bancaire.

Pour les paiements en carte bancaire ou prélèvements, les usagers pourront profiter en toute sécurité et gratuitement d'un service de paiement en ligne :

la plateforme « PayFip » ; [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr), service d'encaissement des recettes publiques de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

« PayFip » est accessible 24 h/ 24 et 7 jours/7 avec des modalités de règlement simples à utiliser, service entièrement sécurisé :

- pour les paiements par prélèvement, l'authentification se fait via les identifiants [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), et bientôt via France Connect;
- pour les paiements par carte bancaire, le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. L'utilisateur doit saisir les coordonnées de sa carte bancaire dans une page sécurisée et valider son paiement, il reçoit alors un ticket de paiement dans sa messagerie électronique.

En cas de non-respect des conditions de paiement, le Relais du Cygne sera en droit d'appliquer des pénalités au Client par jour de retard. Les pénalités seront calculées sur la base du taux d'intérêt directeur correspondant à la date de facturation majoré de 10%. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire

### **Prix – TVA**

Les tarifs sont exprimés Toutes Taxes Comprises (TTC) et sont applicables au jour de la commande. Toute évolution du pourcentage de la TVA sera immédiatement répercutée sur le prix de la formule et des services, sans information préalable.

### ***Obligations et responsabilité du Client***

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, le Client s'engage à respecter les obligations qui suivent.

Le Client s'engage, dans son usage des Services, à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il s'engage à respecter toutes les obligations légales et réglementaires et à effectuer toutes les formalités

notamment administratives, fiscales et/ ou sociales qui lui incombent le cas échéant du fait de son utilisation des Services.

Le Client s'engage à utiliser personnellement les Services et à ne permettre à aucun tiers de les utiliser à sa place ou pour son compte. Il est informé et accepte qu'il ne peut déléguer ou céder aucun des droits au titre du présent contrat, ni confier à un tiers l'exécution de tout ou partie de ses obligations, sans l'accord préalable et écrit du Relais du Cygne.

Le Client doit veiller à ce que la tranquillité des Locaux ne soit troublée en aucune manière. Il s'engage à respecter le bon ordre et la propreté des Locaux. Il s'engage à ne pas amener de personnes mineures dans les Locaux et à n'y introduire ni animaux, ni produits ou objets dangereux ou illicites.

Le Client est seul responsable des biens qu'il dépose dans le casier fermé mis à sa disposition.

Il appartient au Client de souscrire une assurance personnelle couvrant le risque de vol s'il le souhaite ainsi que, plus généralement, une assurance professionnelle le cas échéant.

Le Client s'interdit d'apporter des modifications aux Locaux (dans les bureaux fermés, interdiction entre autres d'accrocher des objets personnels sur les murs) et s'engage à en prendre le plus grand soin.

Le Client répond de tout dommage causé de son fait ou du fait de toute personne se trouvant dans l'Espace avec sa permission expresse ou tacite. Le Client doit être assuré pour son activité professionnelle (Assurance civile professionnelle).

Le Client n'aura en aucun cas le droit de sous-louer ou donner accès à l'Espace à un tiers.

### ***Exclusion de responsabilité et de garantie du Relais du Cygne.***

- Le Relais du Cygne s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il pèse sur elle une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.
- Les conseils et/ou informations fournis par le Relais du Cygne au Client, qu'ils soient oraux ou écrits, ne sont en aucun cas susceptibles de créer à la charge du Relais du Cygne des obligations ou garanties non expressément prévues par le présent accord.
- Les Services sont fournis au Client sur la base de services « en l'état » et le Relais du Cygne ne garantit pas qu'ils répondront parfaitement aux attentes du client.
- Le Relais du Cygne ne garantit pas la disponibilité de l'espace de travail partagé ni des salles de réunion à une date et à une heure déterminée, cette disponibilité dépendant notamment de leur utilisation et/ou réservation par les autres adhérents.

- Le Relais du Cygne ne pourra pas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vols subis par le Client dans l'enceinte des Locaux.
- Le Relais du Cygne fait ses meilleurs efforts pour assurer la qualité des réseaux et équipements mis à la disposition du Client dans le cadre des Services mais ne pourra en aucun cas être tenu responsable des éventuels dommages aux biens qui seraient subis par le Client du fait de l'utilisation de ces réseaux et équipements. Il revient au Client de faire le nécessaire pour se protéger de toute attaque ou intrusion qui seraient préjudiciables à ses données.
- Le Relais du Cygne est susceptible de conclure des partenariats avec des professionnels. Le Relais du Cygne n'endosse aucune responsabilité au titre des conseils, produits et/ou services de ces partenaires. Le Relais du Cygne n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre le Client et l'un de ces partenaires ou, plus généralement, entre le Client et un quelconque professionnel avec lequel le Client entrerait en contact par l'intermédiaire des Services, et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges éventuels que ce soit avec ces partenaires et professionnels concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces partenaires et professionnels seraient tenus.

### ***Résiliation pour manquement***

En cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations au titre du présent contrat, celui-ci sera immédiatement résilié de plein droit.

La résiliation intervenue du fait d'un manquement du Client ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

### ***Effets de la fin du contrat***

A l'expiration du présent contrat, pour quelque cause et selon quelque modalité que ce soit, le Client doit :

- (I) vider son casier de l'ensemble des biens qui y sont déposés. A défaut, le Client autorise expressément le Relais du Cygne à vider son casier, à charge pour lui de tenir les biens qui y sont déposés à la disposition du Client pendant une période qui ne saurait excéder trois jours. Au-delà de ce délai, le Client sera réputé avoir abandonné ses biens et le Relais du Cygne pourra en disposer librement.
- (II) remettre au Relais du Cygne la clé de son bureau.

### ***Dispositions diverses***

#### **Relations entre les Parties**

Il est expressément convenu qu'aucune des Parties ne pourra se réclamer des dispositions des présentes pour revendiquer, en aucune manière, la qualité d'agent,

de représentant ou d'employé de l'autre Partie, ni engager l'autre Partie à l'égard de tiers, au-delà des prestations prévues par les dispositions des présentes. Aux termes des présentes, il n'est pas formé de structure juridique particulière entre les Parties, chacune conservant son entière autonomie, ses responsabilités et sa propre clientèle.

### **Élection de domicile**

Pour l'exécution des présentes, chacune des Parties élit domicile à son adresse, telle qu'elle figure à l'article 1 pour le Relais du Cygne et dans la «fiche client». Elles s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement d'adresse par tout écrit utile. A défaut, tout courrier envoyé à l'adresse définie ci-dessus sera considéré comme ayant été valablement reçu.

### **Modifications**

Le Relais du Cygne se réserve la faculté de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Le Client qui a recours aux Services postérieurement à l'entrée en vigueur des conditions générales modifiées est réputé avoir accepté ces modifications.

### ***Loi applicable et juridiction***

Les présentes Conditions Générales sont régies par la loi française. En cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales, les Parties conviennent que les tribunaux de Versailles seront exclusivement compétents pour en juger, sauf règles de procédure impératives contraires.

### ***Entrée en vigueur***

Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 01/06/2021.